

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE

Rue du Champ de Foire

Lotissement "Le Champ de foire"

PLAN DE VENTE

PROVISOIRE

LOT n°1

DOSSIER : 25-91

EXTRAIT SITUATION



MAÎTRE D'OUVRAGE



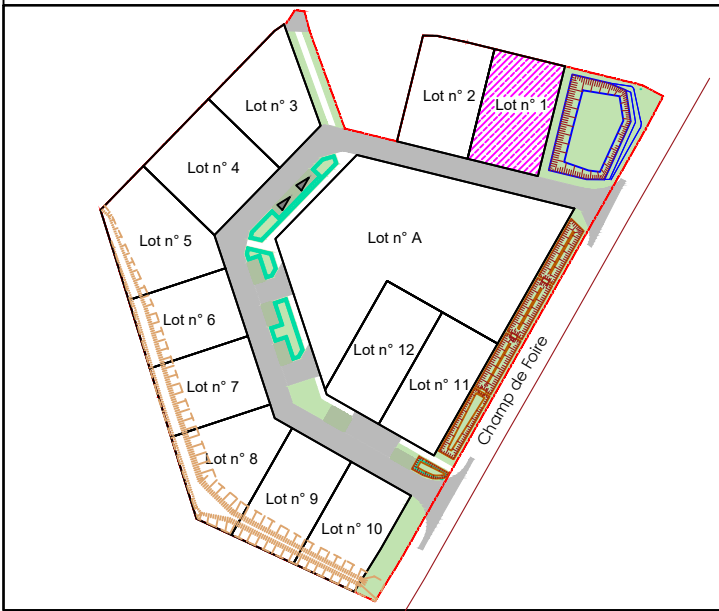
14, Rue Hervé Le Guyader - BP4415
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tel:02.40.72.54.16 - commercial@lotiouestatlantique.fr

ARCHITECTE - URBANISTE

OFFICINA ARCHITECTURE
Architecture
10 Rue Gaëtan Rondeau
44200 NANTES
Tél : 02.85.52.43.65



PLAN PARCELLAIRE



DÉSIGNATION DU LOT

Adresse :
Cadastre : AE n°513
Superficie réelle : 399 m²
Surface de plancher maximale : 200 m²

PERMIS D'AMÉNAGER

N° : PA 044 083 24 B0003 - Délivré le 03/03/2025

RÉSERVES

Seules les indications concernant le bornage de la parcelle, la surface et les dimensions sont contractuelles. Tous les renseignements concernant les branchements individuels, ainsi que les ouvrages extérieurs à la parcelle sont donnés à titre indicatif. Ces ouvrages peuvent être modifiés sans que l'acquéreur puisse exercer quelque recours que ce soit contre l'aménageur.

Bornage sur site réalisé : ☐ Oui ☒ Non

Travaux de voirie : ☐ Phase provisoire ☐ Phase définitive

DERNIÈRE MODIFICATION :



Géomètres Experts Associés

e-mail : contact@prisme-ge.fr

BUREAU PRINCIPAL

2 Rue de la Garenne
44120 VERTOU
tel : 02.40.34.45.29

BUREAU SECONDAIRE

11 Rue Henri MAINGUET
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
tel : 02.40.80.67.20

PERMANENCE

1 Rue Pierre Dautel
44150 ANCENIS St GÉRÉON
tel : 02.40.96.30.57

ÉCHELLE : 1/250

NOTA: Une étude de sol est obligatoire avant construction



NB: les clôtures feront l'objet d'un traitement spécifique conformément à l'article 2.2.1.4 du règlement du permis d'aménager (PA 10)

LÉGENDE

- Borne OGE
- Piquet
- Altimétrie TN
- Pente de la voie
- Candélabre
- Cotation périmétrique
- Altimétrie voirie finie (cote projet)
- Altimétrie terrain après remodelage (cote projet)
- Voie nouvelle
- Espace vert
- Tabouret EU
- Tabouret EP
- Branchement BT/AEP et télécom
- Zone non-aedificandi pour tout type construction
- Zone constructible pour un carport
- Accroche obligatoire du volume principal ou secondaire secondaire de la construction en limite séparative
- Axe du faitage principal imposé
- Principe d'implantation de l'éventuel abri de jardin non accolée à la construction principale
- Emplacement imposé des accès aux lots. Non clos de 6m de large sur 5m de profondeur minimum)

CALCUL DU LOT

X (m)	Y (m)
1350774.31	6209266.70
1350758.77	6209270.50
1350752.80	6209246.31
1350768.34	6209242.48
1350774.31	6209266.70

ALTITUDE DES OUVRAGES APRÈS TRAVAUX

- Cote de radier sur le branchement EU :
- Cote de radier sur le branchement EP :
- Référence altimétrique correspondant au niveau fini du coffret électrique :

suitant plan de récolement de l'entreprise à contrôler par le constructeur

ACCÈS AU DOSSIER EN LIGNE

SITE : www.prisme-ge.fr puis "Accès client"

IDENTIFIANT : 25-91_PDL

MOT DE PASSE : p8d5f9PH